Traitements des députés-Loi

Bien sûr, il y a des exceptions, mais il y a des exceptions parmi n'importe quel groupe ou profession. J'estime qu'en général, le Canada a été bien servi par ses représentants, hommes et femmes. Cependant, le public est toujours sceptique à l'égard de la politique et des hommes politiques et, à mon avis, nous devons nous en inquiéter. Dans une société libre, il est bien naturel que certains ne partagent pas l'avis de certains hommes politiques et soient déçus par certains hommes et partis politiques. C'est l'une des caractéristiques d'une société démocratique. Mais quand le public est désabusé par la politique et les politiciens, le fondement d'une société libre se trouve menacé. Si le public n'a plus confiance dans les institutions parlementaires et ne les respecte plus, selon moi, notre régime démocratique ne pourra survivre longtemps.

A mon avis, ce cynisme et ce scepticisme ne sauront être dissipés par de faux arguments. Le grand public aura tendance à penser, comme le disait le philosophe populaire Josh Billings, que lorsqu'un homme dit qu'il ne fait pas quelque chose pour l'argent, mais pour le principe, il le fait pour l'argent. Selon moi, c'est ce que pensera le public de certains des arguments que nous avons entendus jusqu'ici.

Le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) a affirmé énergiquement hier qu'il fallait augmenter les indemnités des députés parce que cela empêcherait les conflits d'intérêts. Je ne puis imaginer quelque chose de plus ridicule que de dire que, si nous payons plus d'argent aux députés, ils auront tendance à être plus honnêtes. Certaines des affaires les plus malhonnêtes conclues au Canada et dans d'autres pays ont été conclues par ceux qui sont les plus riches. Rien ne garantit qu'on rendra les gens honnêtes en leur donnant plus d'argent. Les gens sont honnêtes parce qu'ils ont des principes et croient qu'ils ont certaines obligations envers leur pays.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) a dû draguer profondément pour trouver cet argument.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Nous entendons dire aussi que si nous haussons sensiblement nos traitements, nous aurons de meilleurs députés. Tout d'abord, je ne suis pas de cet avis. Au cours des années, nous avons eu d'excellents députés et d'autres représentants élus au sein d'organismes d'un bout à l'autre du Canada. Je ne crois pas qu'en majorant les traitements des députés, nous obtenions l'assurance d'avoir une meilleure classe de député. Même si on accepte cette assertion, la hausse de traitement ne changera pas la qualité des députés en la présente législature. Par conséquent, si nous voulons améliorer la qualité des députés, nous devrions hausser les traitements pour la prochaine législature et nous verrions alors si nous obtiendrions un meilleur groupe qu'à l'heure actuelle. J'en doute fort.

Le gouvernement ferait bien d'accepter la motion que présentait hier le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et dans laquelle il proposait un renvoi à six mois. Un renvoi à six mois donnerait amplement le temps au gouvernement d'établir des rouages semblables à la commission Beaupré ou une commission dirigée par le juge en chef, c'est-à-dire une commission sans prévention et impartiale qui examinerait la question d'une rémunération appropriée et suffisante pour les députés, les sénateurs, les ministres et le premier ministre, afin que toute la question de la rémunération de nos services soit confiée à un organisme plutôt qu'à nous. Rien n'est plus embarrassant pour les députés que d'avoir à décider quelle est leur valeur. Aucun autre secteur de l'économie ne bénéficie

d'un tel privilège. Les gens des autres catégories doivent négocier au sujet de leur salaire et parfois, lorsqu'ils ne s'entendent pas, comme dans le cas des débardeurs, le Parlement les renvoie au travail et recourt à un arbitre pour rendre la décision.

Ce serait une bonne chose d'avoir un arbitre dans ce cas-ci. Rien ne presse. La législature actuelle va probablement durer encore trois ans ou trois ans et demi; aussi avons-nous tout le temps voulu pour établir le mécanisme nécessaire, pour que cette question ne relève plus des députés eux-mêmes, mais que l'on charge un organisme quelconque de l'examiner et de faire les recommandations voulues, après quoi on ferait adopter par la Chambre ces recommandations préparées et formulées par un organisme indépendant. Si le gouvernement refuse d'agir ainsi et veut à tout prix faire adopter la mesure législative à l'étude, il me semble que les députés qui ont assumé les fonctions de représentants de la trentième législature devraient au moins s'en tenir à l'indemnité en vigueur, et nous le savions, au moment de notre élection, et faire en sorte que cette indemnité, et l'indemnité seulement, soit indexée sur le coût de la vie, établi le 8 juillet 1974. Ainsi nous obtiendrions l'indemnité pour laquelle nous nous étions engagés à travailler plus une augmentation qui tiendrait compte de la hausse du coût de la vie.

• (1530)

En agissant de cette façon, nous donnerions l'exemple, il me semble, aux autres Canadiens. Il serait superflu, je pense, de signaler au gouvernement le grand nombre de conventions collectives qui devront être négociées cette année. A moins d'exercer certaines contraintes, on assistera à un malaise considérable dans l'industrie canadienne. Je comprends l'inquiétude du gouvernement. Je comprends l'inquiétude du ministre des Finances au sujet des événements prévus, non seulement du côté des pertes actuelles attribuables aux grèves mais en raison des répercussions que produirait sur notre économie l'imposition d'exigences exorbitantes. Si le gouvernement tient vraiment à imprimer au pays une direction à l'heure actuelle et à freiner les exigences du côté des salaires, je l'exhorte à donner l'exemple dès maintenant; le sacrifice, comme la charité bien ordonnée, commence par soi-même.

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'interviens pour deux raisons. D'abord, pour préciser les intentions du gouvernement en ce qui concerne les amendements qu'apportera le comité, et deuxièmement, pour recommander son renvoi rapide au comité, afin que les amendements nécessaires puissent y être apportés et que la Chambre puisse ainsi étudier le bill une fois amendé et non dans son état actuel.

La Chambre se souviendra—il est à peine utile que je fasse l'historique de ce bill—que dans sa version initiale, il prévoyait un relèvement pur et simple de 50 p. 100 du montant des indemnités, sans aucune indexation. Il s'agissait donc d'un pourcentage fixe, et non pas d'un pourcentage mobile pendant la durée d'une législature. Cependant, la nécessité de cette augmentation n'a pas toujours été bien comprise, en raison peut-être de l'idée parfois inexacte qui en a été donnée. On a fait un rapprochement avec les augmentations annuelles débattues entre patrons et employés, comme s'il s'agissait de recevoir 50 p. 100 en un an ou autre chose du genre.